

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 juin 2018

N° 2018-47

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (38) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, PENE Rolland, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents non représentés (20) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (6) : SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
ACCHINI Nicole à ARMANET Henri
MIR Jean-Henri à FORGUE Pierre
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

Monsieur DUBERNARD Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que seules les Foires de Sarrancolin et Guchan perdurent à ce jour.

Il informe l'assemblée que la commission agriculture pastoralisme souhaite que la CCAL soit partenaire par un soutien symbolique à la profession.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	44
	Dont 6 procurations
Votes pour :	44
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 juin 2018

OBJET : Gratifications Foires
Pastorales

Monsieur le Président propose une gratification de 500 € pour chacune des foires et demande à l'assemblée d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à verser une gratification de 500 € à la foire de Guchan et 500 € à la foire de Sarrancolin ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU